



DANS CE NUMÉRO

Page 2 : À faire ce mois-ci

Abandon des stages

Rappel – Demandes de congés

Préparer la rentrée au préscolaire

Page 3 : Critères de formation des groupes

Page 4 : Debout pour l'école — Lancement du livre blanc

Rappel – Spectacle pour la Journée internationale des droits des femmes

DATES À RETENIR

L'Alliance tient à rappeler les journées suivantes :

8 mars : Journée internationale des droits des femmes.

14 mars : Journée internationale des mathématiques.

15 mars : Journée de lutte contre l'islamophobie.

20 mars : Journée internationale de la francophonie.

21 mars : Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

31 mars : Journée internationale de la visibilité transgenre.

BRISONS LA BANALISATION DE LA HAINE

Le 23 février, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) rendait publics les résultats d'une vaste enquête menée avec le politologue Francis Dupuis-Déri, professeur à l'Université du Québec à Montréal. Des membres du personnel de près de 200 écoles, dans 8 régions du Québec, ont été consulté-e-s. Le constat est sans détour : les propos et gestes misogynes, antiféministes, homophobes et transphobes sont en hausse dans nos écoles primaires et secondaires. Ils sont plus visibles, plus assumés, parfois lancés en gang, sans gêne.

Autre élément important : ces comportements ne sont liés ni à une origine culturelle particulière ni à une religion précise. On les observe partout — en milieux favorisés comme défavorisés, en écoles diversifiées comme homogènes. Le problème est social. Il est collectif. Et il est sérieux.

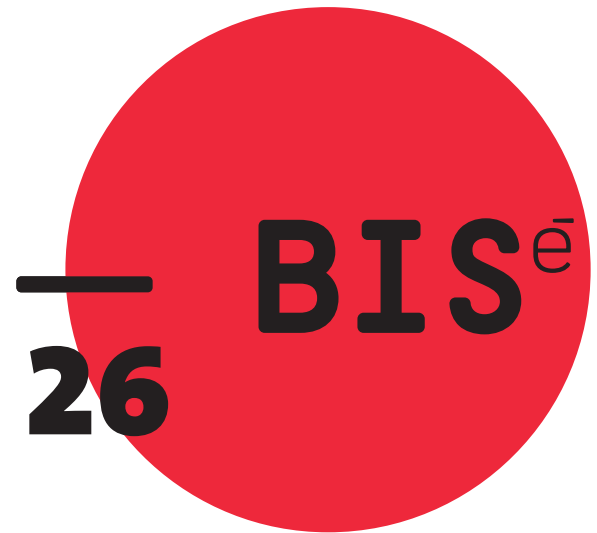
DES DISCOURS TOXIQUES QUI CONTAMINENT NOS JEUNES

Ce qui se passe dans nos écoles ne tombe pas du ciel. Nos élèves vivent dans le même monde que nous. Ils consomment les mêmes réseaux sociaux, les mêmes vidéos, les mêmes influenceurs. Quand des figures comme Andrew Tate martèlent que « les femmes appartiennent aux hommes », qu'un homme doit « contrôler » sa partenaire ou que le féminisme aurait « détruit la masculinité », certains jeunes garçons les écoutent. Et ils répètent.

On voit aussi circuler les discours des *tradwives* (épouses traditionnelles), popularisés entre autres par des créatrices comme Lily Gaddis, qui présentent comme idéal le retour des femmes à la maison, soumises, dépendantes économiquement, loin des études et des carrières. Sous des airs doux et esthétiques, le message est clair : une « vraie femme » reste à sa place.

Dans nos écoles, qu'est-ce que ça donne ? Des filles et des enseignantes qui se font dire qu'elles devraient « se calmer » au lieu de s'affirmer. Des élèves LGBTQ2S+ qui voient des drapeaux arc-en-ciel arrachés ou vandalisés. Des comités diversité pris pour cible. Des graffitis haineux. Des saluts nazis. Des insultes lancées en groupe pour humilier. Et, trop souvent, des garçons — notamment dans certains groupes sportifs — qui testent les limites en gang.

Résultat : un climat qui se tend. Des élèves qui se taisent pour ne pas devenir la prochaine cible. Des personnes enseignantes qui doivent gérer des débordements de plus en plus décomplexés. À long terme, c'est le sentiment de sécurité qui s'effrite.



Soyons clairs : la majorité des élèves ne cautionnent pas ces dérives. Beaucoup veulent une école inclusive, respectueuse, ouverte. Mais la minorité bruyante fait du dommage réel. Et banaliser, c'est abandonner.

L'EMPLOYEUR DOIT AGIR

Comme organisation syndicale, nous sommes solidaires des élèves et des membres du personnel qui subissent ces attaques. Nous refusons que la misogynie, l'homophobie et la transphobie deviennent du « bruit de fond » acceptable.

Le Centre de services scolaire de Montréal a la responsabilité légale et morale d'assurer un milieu sécuritaire pour toutes et tous. Mettra-t-il en place des protocoles clairs d'intervention quand des gestes haineux surviennent, offrira-t-il du soutien concret aux équipes-écoles et utilisera-t-il un message ferme et sans ambiguïté ?

Nous avons déjà interpellé l'employeur par écrit à ce sujet la semaine dernière. Nous attendons des gestes concrets, pas seulement des intentions. Nos écoles doivent rester des lieux d'apprentissage, pas des terrains d'intimidation idéologique. Défendre les droits des filles, des femmes, des personnes LGBTQ2S+ et de tous les groupes visés, ce n'est pas « faire de la politique » : c'est défendre la dignité humaine.

Ne banalisons rien. Dénonçons, soutenons nos collègues et protégeons nos élèves. Ensemble, mettons la pression nécessaire pour que nos milieux de travail soient à la hauteur des valeurs d'égalité et de respect que nous enseignons chaque jour.



Patrick Trottier, président par intérim



LES POINTS EN GRAS DOIVENT
ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR
EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

CHAQUE MOIS OU CHAQUE RENCONTRE

CPEPE

- Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (voir les savoirs essentiels propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).
- Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement** (point de consultation).
- Certains sujets peuvent revenir périodiquement si des modifications ou des ajustements doivent être apportés au plan initial. Les ajustements aux **normes et modalités d'évaluation** et les **rencontres entre parents et profs** sont parmi ces sujets.
- Certains sujets peuvent revenir occasionnellement, selon les besoins. Ainsi en est-il des **modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques** et de **l'utilisation de l'ordinateur dans la tâche d'enseignement**.

CLP

- S'assurer que toutes les demandes de perfectionnement sont acheminées au CLP.
- Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- Répondre aux enseignantes et enseignants ayant formulé une demande de perfectionnement.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- **Prendre connaissance de l'ordre du jour de l'APD du mois et visionner la vidéo préparatoire. Consulter les collègues au besoin.**
- **Transmettre aux collègues les informations obtenues lors des dernières APD.**
- Animer, structurer et organiser la vie syndicale de l'établissement.
- Organiser et convoquer les assemblées syndicales d'établissement et faire la gestion des débats pour la prise de décisions en assemblée.
- Communiquer de manière générale l'information syndicale.
- Maintenir des liens étroits avec les comités conventionnés (CPEPE, CLP, CE, CEEREHDAA) pour former une équipe syndicale solide.
- Aller vers les enseignantes et enseignants en début de carrière et à statut précaire, afin de prendre contact et présenter le rôle des membres de l'équipe des personnes déléguées.

MARS

CPEPE

- **Se prononcer sur l'horaire de l'établissement pour l'année suivante.**
- Recevoir de la direction les prévisions sur l'effectif enseignant et sur le projet organisationnel de l'établissement.
- **Effectuer la consultation pour la nomination des enseignant-e-s-ressources et des mentor-e-s.**
- Déterminer, pour l'année suivante, **le temps reconnu à la tâche pour les activités professionnelles autres que les cours et leçons.**
- **Fixer les dates des journées pédagogiques pour l'année suivante, dont les 5 journées où le contenu sera déterminé par une proposition des enseignantes et enseignants (démarche consensuelle).**

ABANDON D'UNE OU D'UN STAGIAIRE EN ENSEIGNEMENT

Depuis 2019-2020, les enseignant-e-s qui doivent composer avec l'abandon de la part de leur stagiaire peuvent bénéficier d'une bonification à l'allocation calculée au prorata de la durée du stage effectuée. En effet, le Comité d'encadrement des stagiaires (CES) offre la possibilité d'une rémunération additionnelle aux enseignant-e-s qui en font **la demande** auprès de la responsable du dossier de l'encadrement des stagiaires **avant le 1^{er} juin**.

En plus de recevoir le montant correspondant au prorata du nombre de journées de stage effectuées, comme déclaré par l'université concernée, l'enseignante associée-e qui en fait la demande recevra le quart de l'allocation fixée. Ce montant correspond à 187.50 \$. Les deux montants combinés ne pourront toutefois pas dépasser le maximum de 750 \$ prévu par valeur de stage pour l'année 2025-2026.

Le montant de l'allocation peut être dépensé selon les modalités prévues à la section *Budget décentralisé* du document *Principes et balises*.



Sue Bradley, vice-présidente
Vincent Hamel Davignon, conseiller

RAPPEL — DEMANDE DE CONGÉS

Le **31 mars** est la date limite pour soumettre une demande concernant les types de congés suivants :

- congé sans traitement (à temps plein ou à temps partiel) ;
- congé à traitement différé ;
- congé dans le cadre d'un programme de retraite progressive (départ progressif).

VOUS SOUHAITEZ DEMANDER UN CONGÉ ?

Avant de déposer votre demande, nous vous invitons à :

- consulter la fiche syndicale sur les congés autorisés ;
- lire ou relire l'article sur le sujet dans le *BIS* numéro 23, qui présente des informations essentielles sur les différents types de congés.

PROCÉDURE DE DEMANDE

La demande de congé doit être effectuée en ligne, en vous connectant à votre espace *Mon dossier employé*. Assurez-vous de soumettre votre demande avant la date limite !



Marc Larouche, conseiller
Isabelle Staniulis, conseillère

PRÉPARER LA RENTRÉE AU PRÉSCOLAIRE

Saviez-vous que la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) produit un outil qui permet aux parents de mieux comprendre à quoi sert l'entrée progressive des enfants au préscolaire ? Devenir un élève de la maternelle est une étape importante de la petite enfance. Le dépliant *Apprivoiser le mammoth* explique aux parents comment ils peuvent préparer leur enfant afin que la transition se fasse de façon harmonieuse. Si vous souhaitez remettre ce dépliant aux parents lors de votre rencontre *Bienvenue à la maternelle*, vous pouvez en faire la demande par courriel à anne.vialle@alliancedesprofs.qc.ca.



Sue Bradley, vice-présidente

LA FORMATION DES GROUPES, ÇA NOUS REGARDE ! QUOI QU'EN DISE LA DIRECTION...

Le temps file ! Plus de la moitié de l'année scolaire 2025-2026 est déjà écoulée. Dans les milieux, les préparatifs en vue de l'année 2026-2027 vont bon train. Au secondaire, l'opération « choix de cours » des élèves est entamée et probablement terminée à bien des endroits. Le processus menant au calcul de l'effectif enseignant requis dans chacune des écoles pour l'an prochain est en cours ou complété.

Parallèlement, les enseignant-e-s négocient avec la direction quels seront les critères de répartition des fonctions et responsabilités devant servir à l'élaboration des tâches assignées l'an prochain. Rappelons que cela doit **obligatoirement** se faire dans le cadre d'une démarche consensuelle en Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE), en vertu de ce que prévoit l'alinéa 1. a) de la section 2 à la clause 5-3.21 de la *Convention collective locale* (CCL).

Fait un peu plus méconnu, la clause en question porte aussi sur la détermination des critères de formation des groupes autres que le nombre d'élèves par groupe. Ce dernier élément est quant à lui balisé par la clause 8-8.00 de l'*Entente nationale* (EN). Il ne serait donc pas possible de négocier à l'école quoi que ce soit qui viendrait contredire ce que prévoit l'EN ou ce qui pourrait avoir été conclu entre l'Alliance et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), dans le cadre de la CCL ou à titre d'arrangement local.

UNE INTERPRÉTATION ERRONÉE

Depuis le retour du congé des fêtes, plusieurs membres ont contacté l'Alliance afin de l'informer d'une problématique vécue en CPEPE touchant la détermination des critères de formation des groupes. En effet, il appert que certaines directions d'école ont carrément refusé de traiter de ce sujet en CPEPE, prétextant qu'il ne s'agissait pas d'un élément pouvant être amené et discuté dans ce comité, le tout étant déterminé au niveau national.

On ne sait pas d'où ces directions d'école tiennent leurs informations, mais sachez qu'elles sont erronées.

À propos des critères de formation des groupes, voici ce que prévoit la CCL :

5-3.21 – Section 2

1. La direction et les représentantes et représentants des enseignantes et enseignants au CPEPE

participent, dans le cadre d'une démarche consensuelle, à la détermination :

[...]

b) des critères de formation des groupes, autres que le nombre d'élèves par groupe.

[...]

(Nos caractères gras et soulignés)

Ce sujet doit sans équivoque être traité en CPEPE, dans le cadre d'une démarche consensuelle, le tout revêtant même un caractère **obligatoire**.

Au surplus, il n'est nulle part prévu qu'une direction d'école dispose d'un droit de veto sur l'ordre du jour du CPEPE, la CCL prévoyant que tant les représentante-s des profs que ceux de la direction ont le loisir d'y apporter des sujets concernant les activités éducatives et la vie pédagogique ou disciplinaire de l'école (CCL 4 3.05).

4-3.05

Dans le cadre de l'application de la clause 4-3.03 B), les représentantes et représentants des enseignantes et enseignants et celles et ceux de la direction peuvent soumettre pour étude un sujet concernant les activités éducatives et la vie pédagogique et disciplinaire de l'école. L'autorité compétente se prononce sur les recommandations des représentantes et représentants des enseignantes et enseignants consécutives à l'étude d'un tel sujet.

[...]

Les critères de formation des groupes sont un sujet qui, à sa face même, est clairement lié à la vie pédagogique de l'école et, de ce fait, aurait très bien pu être amené au CPEPE par les représentante-s des profs en application de cette clause.

UNE INTERVENTION POUR LIMITER LES DOMMAGES

L'Alliance est intervenue rapidement auprès des représentante-s de l'employeur sur la question des critères de formation des groupes. On nous a répondu un peu moins rapidement, soit plus de deux semaines plus tard, en nous informant qu'une communication serait envoyée aux directions des écoles secondaires, afin de corriger la mauvaise interprétation et de leur rappeler que les critères de formation des groupes (autres que le nombre d'élèves par groupe) doivent effectivement faire l'objet d'une démarche consensuelle en CPEPE.

Bien que le rappel prévu par le CSSDM ne soit vraisemblablement transmis qu'aux directions des établissements secondaires, sachez que la détermination des critères de formation des groupes concerne tout autant les écoles primaires.

UN IMPACT RÉEL

Ne pouvant pas venir modifier les ratios prévus en fonction des différents types de classes, les critères que vous pourriez adopter pourraient néanmoins avoir des impacts réels sur la façon dont les groupes sont constitués. En effet, la seule restriction présente à la CCL est qu'ils doivent porter sur d'autres sujets que le nombre d'élèves par groupe. À titre d'exemples, vous pourriez, par ces critères, déterminer :

- que les élèves d'une même fratrie soient regroupés ou non dans le même groupe ;
- que des élèves au comportement plus difficile soient séparé-e-s dans des groupes différents ;
- que les groupes du premier cycle du secondaire soient des groupes fermés ;
- qu'une note minimale permette d'avoir accès aux cours de sciences optionnels en 5^e secondaire ou aux profils de maths SN en 4^e et 5^e secondaire ;
- etc.

L'Alliance veut évidemment être informée de toute problématique qui pourrait subsister dans les milieux en lien avec l'application du contrat de travail prévoyant la tenue d'une discussion à ce sujet dans le cadre d'une démarche consensuelle en CPEPE. Alors, si la direction excluait complètement le sujet à l'ordre du jour d'une rencontre du CPEPE, si elle devait refuser complètement de s'engager dans une réelle démarche visant le consensus ou encore si elle devait systématiquement bouter vos propositions et rester campée sur les siennes, il faudrait rapidement contacter l'un ou l'autre des soussignés.



Jean-François Audet, conseiller pour le secondaire

Roberto D'Amico, conseiller pour le préscolaire et le primaire



DEBOUT POUR L'ÉCOLE !

Le collectif Debout pour l'école a lancé, le 24 février dernier, son livre blanc, intitulé *Pour une nouvelle «révolution tranquille» en éducation*. Les personnes déléguées de l'Alliance ont donné leur appui aux revendications prioritaires identifiées d'après les travaux menés par ce collectif.

Nous vous invitons à appuyer à votre tour ces quatre demandes :

1. Le réseau scolaire du Québec doit être commun et offrir à tous les élèves les mêmes conditions d'apprentissage de qualité.
2. La gouvernance du système scolaire doit être plus démocratique.
3. Il faut trouver les moyens pour faire un réinvestissement majeur, nécessaire et urgent en éducation.
4. Le gouvernement doit convoquer rapidement des États généraux sur l'éducation.

Un grand rendez-vous citoyen sur l'éducation se tiendra les 5 et 6 juin à l'UQAM. Pour en apprendre plus et vous y inscrire, [suivez ce lien](#). Pour lire et télécharger le livre blanc, [suivez ce lien](#).

Photos Alliance



RAPPEL — INVITATION SPECTACLE POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Venez en grand nombre à la soirée soulignant cette occasion, qui se déroulera le **jeudi 19 mars 2026 à partir de 18 h** au Théâtre Plaza, situé au 6505, rue Saint-Hubert à Montréal.

Vous êtes toutes et tous bienvenu-e-s ! Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site de l'Alliance et remplissez ce [formulaire](#) **avant 15 h le vendredi 13 mars**. Faites vite, les places sont limitées !



Sue Bradley, vice-présidente



Andy St-Louis
© Annie Diotte



Sophie Thibeault
© Guillaume Boucher



Sophie-Caron
© Maxime Tremblay



Delphine Coiteux
© Arach Pictures - Najim Chaoui



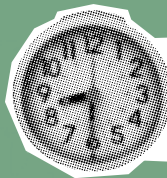
Corrine Fortin
© Eva Maude



Joëlle Paré-Beaulieu
© Andréanne Gauthier

MAINTENANT DISPONIBLE EN COMMANDE !

mon **APPM**
Agenda du parfait prof militant 20²⁶₂₇



Livraison dans les établissements :
SEMAINE DU 15 JUIN 2026.

FORMULAIRE DE COMMANDE :

[allianceprofs.qc.ca/
nos-communications/mon-appm](http://allianceprofs.qc.ca/nos-communications/mon-appm)

